

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01693
Numéro SIREN : 821 353 315
Nom ou dénomination : GROUPE BATISSEURS D'AVENIR

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2021 sous le numéro de dépôt 7178

Groupe Bâtisseurs d'Avenir
Société par actions simplifiée au capital de 36.012.680 €
Siège social : 24 boulevard Vincent Gâche, 44200 Nantes
821 353 315 RCS Nantes
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 1^{ER} FEVRIER 2021

Les membres du Conseil de surveillance (ci-après le "**Conseil**") se sont réunis en visioconférence sur convocation orale du Président du Comité.

Participent à la réunion :

- Monsieur François-Régis Bouyer, membre du Conseil,
- Monsieur Christophe Desfossés, membre du Conseil,
- Monsieur Grégoire Bernard, membre du Conseil,
- Monsieur Damien Savey, membre du Conseil.

Monsieur Christophe Desfossés président la séance en qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur François-Régis Bouyer est désigné secrétaire.

Le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur François-Régis Bouyer en qualité de nouveau Président du Conseil ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis il est passé à l'examen de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les membres du Conseil,

Décident de nommer :

- **Monsieur François-Régis Bouyer**, né le 18 janvier 1956 à Nantes (44), de nationalité française, demeurant 140 rue Paul Bellamy, 44000 Nantes,

En qualité de nouveau Président du Conseil de Surveillance de la Société, à compter de ce jour et pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Christophe Desfossés démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

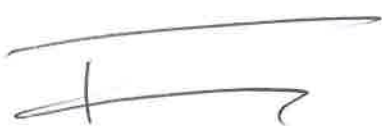
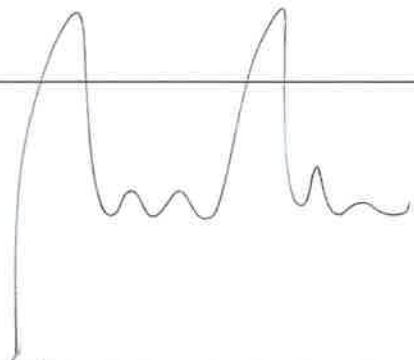
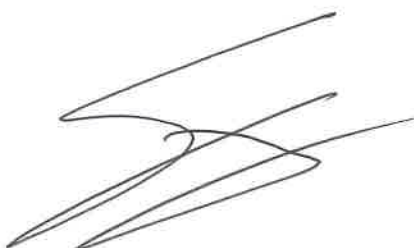
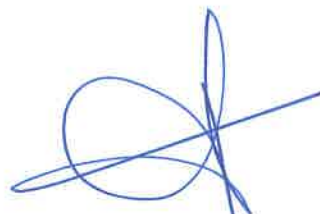
SECONDE RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Conseil.

	
Monsieur François-Régis Bouyer	Monsieur Christophe Desfossés
	
Monsieur Damien Savey	Monsieur Grégoire Bernard

Groupe Bâisseurs d'Avenir
Société par actions simplifiée au capital de 36.012.680 €
Siège social : 24 boulevard Vincent Gâche, 44200 Nantes
821 353 315 RCS Nantes
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 1^{ER} FEVRIER 2021

Les soussignées :

- la société CASA, propriétaire de 1.468.234 actions
- la société Bâti Nantes Finances, propriétaire de 1.066.516 actions,
- la société Jema Finances, propriétaire de 1.066.516 actions,
- la société Savey Finances, propriétaire d'une action,
- la société Calize Finances, propriétaire d'une action,

Seuls associés de la Société, et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société,

Après avoir rappelé que l'article 21.2 des statuts de la Société stipule que les décisions collectives « *peuvent aussi s'exprimer dans un acte authentique ou sous seing privé signé par tous les Associés* ».

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Nomination de Monsieur Christophe Desfossés en qualité de nouveau Président de la Société en remplacement de Monsieur François-Régis Bouyer démissionnaire ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Nomination de Monsieur Christophe Desfossés en qualité de nouveau Président de la Société en remplacement de Monsieur François-Régis Bouyer démissionnaire

PREMIERE DECISION

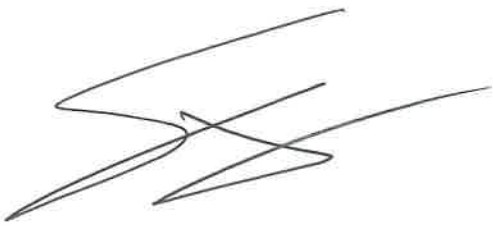
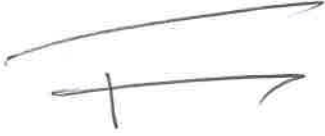
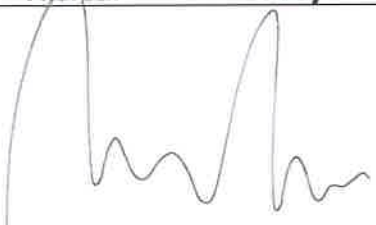
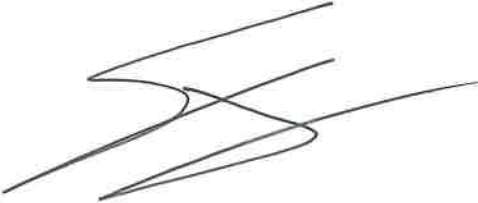
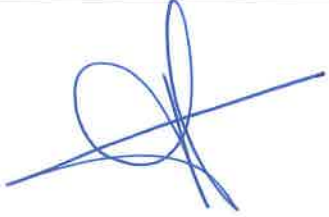
Les associés décident à l'unanimité de nommer, à compter de ce jour et sans limitation de durée, Monsieur Christophe Desfossés en qualité de nouveau Président de la Société, en remplacement de Monsieur François-Régis Bouyer, démissionnaire.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

SECONDE DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, les associés soussignés ont établi et signé le présent procès-verbal.

 Pour la société CASA, Monsieur Damien Savey	 Pour la société Bâti Nantes Finances, Monsieur François-Régis Bouyer
 Pour la société Jema Finances, Monsieur Christophe Desfossés	 Pour la société Savey Finances, Monsieur Damien Savey
 Pour la société Calize Finances, Monsieur Grégoire Bernard	